

Arrondissement de Millau
MAIRIE DE VEZINS DE
LEVEZOU
Téléphone : 05 65 61 87 09

ARRETE DU MAIRE
N° 2026 - 45

Objet : Arrêté de circulation temporaire portant réglementation de la circulation, sur le territoire de la commune de Vezins de Lévézou, à Gouzounesq

La Maire de VEZINS DE LEVEZOU, Chantal CHASSAN

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 ;

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles relatifs aux pouvoirs de police de la circulation ;

Vu le code de la route ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière - Livre I – 1ère et 8ème parties, relative à la signalisation temporaire

Considérant la demande de l'entreprise INEO RESEAUX SUD, représentée par Nicolas FAURE, sur le territoire de la commune de Vezins de Levezou, Gouzounesq, il y a lieu de réglementer la circulation.

ARRETE

ARTICLE 1 :

Pour permettre les travaux de branchement électrique de la propriété de Messieurs Alban et Francis ALARY, à l'entreprise INEO RESEAUX SUD, à partir du 14 septembre 2026 et durant 15 jours calendaires, la circulation générale sera réglementée sur le territoire de la commune de Vezins de Lévézou à Gouzounesq

Le sens de circulation concerné est : Sens des Points de Repères (PR) décroissants.

La circulation sera alternée par des feux tricolores.

Le stationnement sera interdit aux véhicules légers et aux poids lourds.

Le dépassement sera interdit aux véhicules légers et aux poids lourds.

La vitesse sera limitée à 30 km/h.

ARTICLE 2 :

Les prescriptions de l'article 1 seront matérialisées par une signalisation conforme à la réglementation en vigueur. La mise en place de cette signalisation de police sera assurée par l'entreprise INEO RESEAUX SUD, en charge des travaux et sous sa responsabilité.

ARTICLE 3 :

La Maire, le Commandant du Groupement de Gendarmerie, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux entreprises chargées des travaux.

Fait à Vezins de Lévézou le 04 septembre
2026

La Maire, Chantal CHASSAN

